Dégât toiture

Par Bribri59

Bonjour,
Suite à une tempête quelques ardoises sont tombées et j'ai déclaré le sinistre à mon assurance Pxxxxxxa. Celle ci a envoyé un couvreur qui a dit qu'il pouvait le faire et doit envoyer son devis à l'assurance mais ne veut pas dire le montant . Mais il a dit aussi que la moitié de la toiture sans monter sur le toit était en ardoise avec amiante alors que le diagnostiqueur ne l'avait pas signalé.
Le couvreur dit que comme l'assurance l'a appelé j'étais obligé de le prendre pour la réparation et qu'il noterait sur le rapport que ce n'est pas la tempête mais une malfaçon car mal posé et la franchise devra être payée directement à lui.
Celui ci est très mal aimable et veut son chèque mais on ne sait pas quand il pourra venir.
Savez vous si je suis obligée de prendre ce couvreur et faire comme il dit. Et si je ne suis pas prise en charge par l'assurance à cause de malfaçon au lieu de tempête je ne souhaite pas le prendre. Par ailleurs si il y a de l'amiante je suis bien obligé de refaire faire un diagnostic pour en être sûr. Lui n'était pas content de remettre sa parole en doute mais il faut bien un raat avant travaux si il y a de l'amiante et si je veux porter plainte contre l'autre diagnostiqueur qui ne l'a pas signalé.
Je suis bien embêtée.
Merci de vos conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,
Malfaçon ou pas, si c'est la tempête la cause du sinistre, l'assureur doit couvrir. Relisez bien votre contrat.
Ce couvreur a été envoyé par l'assureur pour faire un devis. Vous pouvez aussi demander un devis à un autre couvreur, ne serait-ce que pour connaitre le montant, et savoir s'il y a une malfaçon ou pas.
Les artisans qui dénigrent leurs prédécesseurs ne sont pas toujours très sérieux... Posez la question à l'assureur !

L'assurance doit vous indemniser, mais vous avez toujours le choix. Une différence de prix éventuelle serait pour votre poche.

A qui pourriez vous imputer cette malfaçon (s'il y a lieu ?) La toiture a-t-elle moins de 10 ans ? Sinon c'est fichu.

Et vous n'éviterez par le RAAT s'il y a un doute, il faut le lever avant de paniquer sur l'amiante.

Par Bribri59

Merci mais je me pose la question de savoir si c'était un expert couvreur car a dit qu'il ferait un rapport à l'assurance en disant que c'était des malfaçons pour une maison des années 1970. Il s'est présenté en tant que couvreur et pas expert et l'assurance n'a pas parlé d'expert.
Il n'a d'ailleurs pas pris de photos.
Par contre on a le droit selon l'assurance de faire un autre devis par un autre artisan.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez demander un autre devis, mais un devis n'est pas obligatoirement gratuit.

salutations

Par yapasdequoi

Expert ou pas ? c'est l'assureur qui peut vous répondre.
Et ne vous privez pas d'un 2eme avis.

Vous n'avez pas précisé si cette toiture a plus ou moins de 10 ans ?

Par Bribri59

La toiture a plus de 10 ans mais on a trouvé des factures de réparation de la toiture en ardoise naturelle de 2015 et 2016 de l'ancien propriétaire

---
Par yapasdequoi

Les réparations de 2015 et 2016 sont encore sous garantie décennale. Mais c'est sans doute une zone plus ancienne qui fuit maintenant ?
S'il y a de l'amiante c'est forcément plus ancien.

Faites un RAAT et demandez d'autres devis.